DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°ENV10/2023

DECISION

Demande de subvention à « Ile-de-France Nature » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville »

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 08 juillet 2020

Considérant que la ville est amenée à procéder à des travaux de renaturation du Centre-Bourg et de son besoin d'accompagnement technique, en particulier sur la gestion des eaux pluviales

Considérant le montant prévisionnel d'assistance technique pour un montant de 7512 € HT

Considérant que ce projet est éligible à la demande d'AMI « Retour de la nature en ville »

DECIDE

Article 1er : de solliciter, pour le projet :

- Aménagement du Centre-Bourg (Désartificialisation, végétalisation et extension du Parc Keller)

l'aide de « Ile-de-France Nature » dans le cadre de l'AMI « Retour de la nature en ville »

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Article 3 : La présente Décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée au recueil des actes administratifs

Fait à Bessancourt, le 24 avril 2023

MAIRIE DE BESSANCOURT (Val d'Oise) 2022

Le Maire,

Jean-Christophe POULET